

## **LE CODE DE CONDUITE ET SA PORTÉE**

Ce code de conduite définit les principes et les attentes que nous demandons à tout fournisseur de respecter dans le cadre de sa relation d'affaires avec Synapse Électronique Inc..

Le Fournisseur doit mettre en place toutes les mesures et procédures applicables pour respecter les principes présentés dans ce code et doit également respecter les lois applicables dans les juridictions de tous les pays où il fait affaire.

Ce code s'ajoute aux lois et règlements en vigueur et aux contrats, s'il y a lieu, conclus entre Synapse Électronique Inc. et ses fournisseurs.

## **LES RÈGLES DE CONDUITE**

### **Conformité Légale et Réglementaire :**

Synapse Électronique Inc. respecte toutes les lois, règlements et normes applicables dans les régions où ses activités sont exercées. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent également toutes les lois, règlements et normes applicables.

### **Éthique des Affaires :**

Synapse Électronique Inc. adopte une politique de tolérance zéro en matière de corruption, de pots-de-vin et de toutes autres formes de comportement déloyal ou anti-concurrentiel.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils maintiennent les mêmes normes éthiques élevées dans leurs relations commerciales.

### **Droits de l'Homme :**

Synapse Électronique Inc. respecte les droits de l'homme tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent également les droits de l'homme et qu'ils ne tolèrent aucune forme de travail forcé, de travail des enfants ou de discrimination.

### **Santé et sécurité :**

Synapse Électronique Inc. garantit un environnement de travail sûr et sain pour tous ses employés.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils offrent des conditions de travail sûres et saines, ainsi qu'un traitement équitable et respectueux de tous les travailleurs.

**Responsabilité Environnementale :**

Synapse Électronique Inc. s'engage à réduire notre empreinte environnementale et à adopter des pratiques commerciales durables.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques similaires en matière de gestion environnementale et qu'ils travaillent vers des opérations respectueuses de l'environnement.

**Sous-traitance et Transparence :**

Synapse Électronique Inc. exige que ses fournisseurs divulguent toutes les informations pertinentes concernant leurs sous-traitants et leurs chaînes d'approvisionnement.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que leurs sous-traitants respectent également ce code de conduite.

Nos fournisseurs doivent garantir dans la mesure du possible que l'utilisation d'étain, de tantale, de tungstène et d'or (« minéraux de conflit ») dans les produits qu'ils fabriquent ou achètent ne finance pas directement ou indirectement des groupes armés en République démocratique du Congo ou dans un pays adjacent, ni ne leur profite. Si l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) définit de nouvelles régions de conflits sujettes aux mêmes restrictions, nos fournisseurs doivent garantir dans la mesure du possible les restrictions demandées.

**Confidentialité :**

Les fournisseurs s'engagent à respecter la confidentialité des renseignements auxquels ils ont accès dans le cadre de leur relation d'affaires avec Synapse Électronique Inc..

**L'ENGAGEMENT**

Les fournisseurs conviennent de se conformer au Code de conduite des fournisseurs lorsqu'ils font affaire avec Synapse Électronique Inc..

Les fournisseurs doivent démontrer leur conformité au présent Code de Conduite des fournisseurs à la demande de Synapse Électronique Inc..

Synapse Électronique Inc. se réserve le droit d'imposer la sanction appropriée à toute inconduite selon son évaluation de la gravité du manquement du fournisseur.

Synapse Électronique Inc. exige que toute préoccupation ou potentielle ou réelle transgression au présent Code nous soit signalée.